



Contrat de vente avec une agence

Par **Ben**, le **06/08/2009** à **22:03**

Bonjour,rrnrje souhaite acheter une maison que j'ai visité avec une agence.rrnrCette agence avait un contrat de vente (non exclusif) avec les propriétaires.rrnrLes propriétaires ont trouvé un acheteur particulier avec lequel ils ont signé un compromis de vente.rrnrLes propriétaires ont donc rompu le contrat avec l'agence puisque la maison n'était plus en vente.rrnrFinalement, les acheteurs n'ont pas eu leur crédit et ont donc dû renoncer à l'achat du bien.rrnrj'ai appris que la maison était de nouveau en vente et je souhaite l'acheter.rndois-je obligatoirement passer par l'agence alors qu'il n'y a plus de contrat entre l'agence et le vendeur ?rrnrMerci de votre réponse.